

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 15 septembre 2015 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents:

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Monsieur Louis Bienvenu, Conseiller, district électoral numéro 5, est absent

Sont aussi présentes: Mesdames Francine Tétreault, Directrice générale, OMA et Mélanie Calgaro, OMA, Greffière adjointe.

Des personnes assistent à la séance.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### **2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2.1 Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 août 2015 à 19 h 30

2.2 Séance extraordinaire du Conseil municipal du 8 septembre 2015 à 19 h 30

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

3.1 Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 21 août 2015 au 10 septembre 2015, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)

### **4. ADMINISTRATION**

4.1 Adjudication du contrat pour des travaux de scellement des fissures

4.2 Achat de mobilier urbain dans le cadre du réaménagement du parc Alix-du-Mesnil

---

- 
- 4.3 Attribution du contrat pour l'acquisition et l'installation d'une enseigne à la piscine municipale
  - 4.4 Domaine des ruisseaux phase IV - *Programme d'exploitation et d'entretien* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
  - 4.5 Entente publicitaire avec le Journal de Chambly pour les activités du Marché de Noël 2015
  - 4.6 Adoption d'une politique de gestion des équipements pour le parc de Neptune
  - 4.7 Nomination de mandataires pour le *Programme d'entretien préventif (P.E.P.)* de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.)
  - 4.8 Sollicitation financière – Les Filles d'Isabelle, cercle de Monnoir de Marieville 987
  - 4.9 Sollicitation financière – Les Amis de la relève de la Croix du Mont-Rouge
  - 4.10 Autorisation de signer une lettre d'entente avec les syndicats des cols blancs et des cols bleus concernant les déplacements des congés fériés, chômeurs et payés du 26 décembre 2015 et du 2 janvier 2016

#### **4.11. Trésorerie**

##### 4.11.1 Présentation des comptes

4.11.2 Décompte progressif numéro 1 - Travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Joseph-Crevier

4.11.3 Décompte progressif numéro 1 et acceptation provisoire des travaux - Réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2015

4.11.4 Décompte progressif numéro 1 et acceptation provisoire des travaux - Travaux de resurfaçage à l'enrobé tiède du chemin des Quarante dans la Ville de Marieville

4.11.5 Décompte progressif numéro 3 et acceptation provisoire partielle - Travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Franchère

## **5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

---

---

**6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

**7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du Maire au public

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 Levée de l'assemblée

---

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M15-09-253

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil :

- Avec l'ajout du point suivant:

*6.1 Entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec relativement au réaménagement de l'intersection des rues du Pont et Claude-de-Ramezay*

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE :    POUR :    5  
          CONTRE :  0  
          ABSENT :  1

ADOPTÉE

**2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

## **2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2015 À 19 H 30**

CONSIDÉRANT que la Greffière adjointe a fait parvenir le 28 août 2015, à chacun des membres du Conseil municipal, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2015 à 19 h 30;

M15-09-254

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 25 août 2015 à 19 h 30, comme étant le juste reflet des délibérations du Conseil.

VOTE :      POUR :      5  
              CONTRE :     0  
              ABSENT :     1

ADOPTÉE

## **2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015 À 19 H 30**

CONSIDÉRANT que la Greffière adjointe a fait parvenir le 11 septembre 2015, à chacun des membres du Conseil municipal, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2015 à 19 h 30;

M15-09-255

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2015 à 19 h 30, comme étant le juste reflet des délibérations du Conseil.

VOTE :      POUR :      5  
              CONTRE :     0  
              ABSENT :     1

ADOPTÉE

## **3) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**3.1** Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 21 août 2015 au 10 septembre 2015, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)

Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 21 août 2015 au 10 septembre 2015, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)

#### 4) **ADMINISTRATION**

##### 4.1 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCHELLEMENT DES FISSURES**

CONSIDÉRANT que des soumissions, sur invitation, ont été sollicitées par la Ville de Marieville pour des travaux de scellement de fissures sur une portion du chemin du Ruisseau-Barré, entre le chemin de Chambly et le rang du Grand-Bois, et possiblement sur une portion du chemin Lemaire;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires invités ont transmis des soumissions qui se lisaient comme suit lors de l'ouverture des soumissions:

<b><u>Entreprises</u></b>	<b><u>Prix (excluant les taxes)</u></b>
Environnement routier NRJ inc.	18 755,00 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	20 072,50 \$
9254-8783 Québec inc. (Gestion Pavex)	19 065,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	27 745,01 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 7 juillet 2015;

M15-09-256

SUR PROPOSITION DE : Marc-André Sévigny

APPUYÉE PAR : Monic Paquette

IL EST RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour les travaux de scellement de fissures sur une portion du chemin du Ruisseau-Barré, entre le chemin de Chambly et le rang du Grand-Bois, et possiblement sur une portion du chemin Lemaire à l'entreprise, Environnement routier NRJ inc., au montant de 18 755,00 \$, excluant les taxes, conformément à la soumission datée du 7 juillet 2015; le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties.

D'autoriser une dépense pour des imprévus sur ces mêmes chemins jusqu'à concurrence d'un montant de 1 875,50 \$, excluant les taxes, soit 10 % du montant des travaux, le tout en conformité avec le règlement 1125-09 et ses amendements.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-320-00-521 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 5  
 CONTRE : 0  
 ABSENT : 1

ADOPTÉE

##### 4.2 **ACHAT DE MOBILIER URBAIN DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ALIX-DU-MESNIL**

CONSIDÉRANT que la Ville procède présentement au réaménagement

du parc Alix-du-Mesnil;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'acquisition et l'installation de nouveaux modules de jeux et qu'il est opportun de procéder à l'achat de mobilier urbain, soit des bancs de parcs, des tables à pique-nique et des poubelles;

CONSIDÉRANT que pour assurer une homogénéité du mobilier urbain de la Ville de Marieville ainsi que pour s'assurer que le mobilier soit en aluminium (qui est plus durable), une soumission a été demandée à « Équiparc », qui est le seul fournisseur de mobilier urbain en aluminium;

M15-09-257

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette  
 APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon  
 IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le contrat pour l'achat de mobilier urbain, soit quatre bancs de parc, deux tables à pique-nique et deux poubelles à Équiparc au coût de 20 259,00 \$, excluant les taxes et incluant le transport, dans le cadre du réaménagement du parc Alix-du-Mesnil.

D'approprier le montant nécessaire à même le fond constitué par le règlement d'emprunt numéro 1173-15 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 5  
 CONTRE : 0  
 ABSENT : 1

ADOPTÉE

#### **4.3 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À LA PISCINE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'installer une enseigne à la piscine municipale afin qu'elle soit clairement annoncée;

CONSIDÉRANT que, pour assurer une homogénéité des différentes enseignes de la Ville de Marieville, une soumission a été demandée à la compagnie « Les enseignes Perfection » qui a fourni et installé les enseignes dans les différents parcs de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la compagnie « Les enseignes Perfection » pour la fourniture et l'installation d'une enseigne à la piscine municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de service aux loisirs au service des Loisirs et de la Culture en date du 18 août 2015;

M15-09-258

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon  
 APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean  
 IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le contrat pour la fourniture et l'installation d'une enseigne à la piscine municipale à « Les enseignes Perfection », pour un montant de 3 765 \$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services présentée le 7 juillet 2015.

D'emprunter le montant nécessaire, du fond de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans, à compter de l'année 2016, et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :    POUR :    5  
          CONTRE :    0  
          ABSENT :    1

ADOPTÉE

**4.4    DOMAINE DES RUISSEAUX PHASE IV - PROGRAMME D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la phase IV du projet de développement domiciliaire du Domaine des Ruisseaux, la construction d'un bassin de rétention est prévue;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est donc nécessaire en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q, chap. Q-2);

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville doit, afin d'obtenir cette autorisation du MDDELCC, élaborer et appliquer un programme d'exploitation et d'entretien du bassin;

CONSIDÉRANT qu'un programme a été élaboré et que ce programme comprend les éléments suivants:

- Effectuer la tonte du gazon lorsque celui-ci atteint une hauteur maximale de 80 mm;
- Inspecter visuellement les regards-puisards reliés au bassin lors de la période de fonte printanière afin de s'assurer que les grilles de captage des eaux ne sont pas obstruées;
- À tous les 24 mois, enlever les sédiments accumulés dans les réserves des regards-puisards reliés au bassin;

CONSIDÉRANT que ce programme d'exploitation et d'entretien vise à assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales;

M15-09-259

SUR PROPOSITION DE :    Marc-André Sévigny  
APPUYÉE PAR :            Pierre St-Jean  
IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville s'engage à entretenir le bassin de rétention prévu dans le cadre de la phase IV du projet de développement domiciliaire du Domaine des Ruisseaux et s'engage à tenir un registre d'exploitation et d'entretien à cet effet, le tout en conformité avec l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q, chap. Q-2).

Que la présente résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

VOTE :    POUR :    5  
          CONTRE :    0  
          ABSENT :    1

ADOPTÉE

#### **4.5 ENTENTE PUBLICITAIRE AVEC LE JOURNAL DE CHAMBLY POUR LES ACTIVITÉS DU MARCHÉ DE NOËL 2015**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville tiendra un marché de Noël les 11, 12 et 13 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville désire publiciser cet évènement;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par le Journal de Chambly pour la publicité et la promotion de l'évènement;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, une entente publicitaire doit être signée avec le Journal de Chambly;

M15-09-260

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort  
APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean  
IL EST RÉSOLU :

D'approuver le projet d'entente publicitaire pour les activités du marché de Noël qui se tiendra les 11, 12 et 13 décembre 2015, au coût de 7 530 \$, excluant les taxes, lequel projet d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la Directrice générale ou en son absence la Directrice générale adjointe à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Marieville et tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-629-00-341 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSENT : 1

ADOPTÉE

#### **4.6 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC DE NEPTUNE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville a obtenu une subvention de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2014 pour des travaux de réaménagement au parc de Neptune;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions prévues à l'entente pour le versement de la subvention, est que la Ville de Marieville adopte et mette en place une politique de gestion des équipements pour le parc de Neptune;

CONSIDÉRANT que cette politique doit être adoptée au plus tard dans un délai d'un an après la fin des travaux;

M15-09-261

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette  
APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon  
IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville adopte la politique de gestion des équipements pour le parc de Neptune jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le tout en conformité avec la Convention d'aide financière



signée avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

D'autoriser le Maire, ou en son absence le Maire suppléant, et la Directrice générale, ou en son absence la Directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Marieville ladite politique.

VOTE :        POUR :        5  
                   CONTRE :       0  
                   ABSENT :       1

ADOPTÉE

**4.7 NOMINATION DE MANDATAIRES POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (P.E.P.) DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (S.A.A.Q.)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville a adhéré, en 1997, au *Programme d'entretien préventif* (P.E.P.) de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.) afin d'avoir la possibilité d'obtenir l'accréditation nécessaire pour effectuer elle-même l'entretien préventif de ses véhicules;

CONSIDÉRANT que des employés de la Ville avaient été nommés à titre de mandataires à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à la désignation de nouveaux mandataires étant donné que les employés qui avaient été nommés ne sont plus à l'emploi de la Ville ou sont maintenant retraités;

M15-09-262

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
 APPUYÉE PAR :            Gilbert Lefort  
 IL EST RÉSOLU :

De nommer monsieur Marcel Gauthier, Contremaître - Responsable des achats, de l'atelier mécanique et des édifices municipaux ou en son absence monsieur Yves Boulet, Directeur du service des Travaux publics à titre de mandataires de la Ville de Marieville dans le cadre du *Programme d'entretien préventif* (P.E.P.) de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.) et qu'ils soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs audit *Programme*.

**4.8 SOLLICITATION FINANCIÈRE – LES FILLES D'ISABELLE, CERCLE DE MONNOIR DE MARIEVILLE 987**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de contribution financière de Les Filles d'Isabelle, cercle de Monnoir de Marieville 987, datée du 3 août 2015, afin qu'elles puissent répondre à la sollicitation de différentes œuvres et soulager les personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT l'article 91, paragraphe 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) qui permet à la municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

M15-09-263

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette  
 APPUYÉE PAR :            Pierre St-Jean  
 IL EST RÉSOLU :

De verser un montant de 100 \$, à Les Filles d'Isabelle, cercle de Monnoir de Marieville 987, à titre de contribution financière afin qu'elles puissent répondre à la sollicitation de différentes œuvres et soulager les personnes dans le besoin.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-590-01-970 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :      POUR :      5  
                   CONTRE :    0  
                   ABSENT :    1

ADOPTÉE

#### **4.9 SOLLICITATION FINANCIÈRE – LES AMIS DE LA RELÈVE DE LA CROIX DU MONT-ROUGE**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de contribution financière présentée par Les Amis de la relève de la Croix du Mont-Rouge, en date du 10 août 2015, pour aider à défrayer les coûts d'entretien de la croix;

CONSIDÉRANT l'article 91, paragraphe 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) qui permet à la municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

M15-09-264

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon  
 APPUYÉE PAR :            Monic Paquette  
 IL EST RÉSOLU :

De verser un montant de 100 \$, à Les Amis de la relève de la Croix du Mont-Rouge, pour l'année 2015, à titre de contribution financière pour aider à défrayer les coûts d'entretien de la croix.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-702-90-970 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :      POUR :      5  
                   CONTRE :    0  
                   ABSENT :    1

ADOPTÉE

#### **4.10 AUTORISATION DE SIGNER UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LES SYNDICATS DES COLS BLANCS ET DES COLS BLEUS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS DES CONGÉS FÉRIÉS, CHÔMÉS ET PAYÉS DU 26 DÉCEMBRE 2015 ET DU 2 JANVIER 2016**

CONSIDÉRANT que les jours fériés, chômés et payés du 26 décembre 2015 et du 2 janvier 2016 se trouvent à être des samedis;

CONSIDÉRANT que les conventions collectives prévoient que « *si l'un ou l'autre de ces congés coïncident avec un jour non ouvrable, il est observé le premier jour ouvrable qui précède ou qui suit, après entente entre le*

*Syndicat et la Ville »;*

CONSIDÉRANT que les syndicats des cols blancs et des cols bleus de la Ville de Marieville se sont entendus pour reporter lesdits jours fériés, payés et chômés les lundis 28 décembre 2015 et 4 janvier 2016;

CONSIDÉRANT le projet de lettres d'entente concernant les congés fériés, chômés et payés des 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016;

M15-09-265

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort  
 APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean  
 IL EST RÉSOLU :

De conclure une lettre d'entente avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Marieville (CSN) et le Syndicat des employés(es) cols bleus de Marieville (CSN) relativement aux congés fériés, chômés et payés des 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016, laquelle entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le Maire, ou en son absence le maire suppléant, et la Directrice générale, ou en son absence la Directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Marieville ladite entente.

VOTE : POUR : 5  
 CONTRE : 0  
 ABSENT : 1

ADOPTÉE

#### 4.11) TRÉSORERIE

##### 4.11.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

M15-09-266

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon  
 APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean  
 IL EST RÉSOLU :

D'approuver les listes des comptes payés et à payer jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser la Trésorière, ou en son absence la Trésorière adjointe, à effectuer les paiements à qui de droit.

En date du 10 septembre 2015, les comptes totalisent la somme de 1 405 815,74 \$ et se répartissent comme suit :

<b>Fonds d'administration</b>	<b>1 139 039,45 \$</b>
Salaires payés le 6 août 2015	47 970,48 \$
Salaires payés le 13 août 2015	49 294,02 \$
Salaires payés le 20 août 2015	46 544,42 \$
Salaires payés le 27 août 2015	45 444,58 \$
Salaires payés le 3 septembre 2015	36 747,85 \$
Salaires payés le 10 septembre 2015	40 774,94 \$

<b>Total des salaires</b>	<b>266 776,29 \$</b>
---------------------------	----------------------

VOTE :    POUR :    5  
           CONTRE :    0  
           ABSENT :    1

ADOPTÉE

**4.11.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE JOSEPH-CREVIER**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Joseph-Crevier a été adjugé à B. Frégeau & Fils inc., conformément à la résolution M15-06-161;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville, aux termes de la résolution M15-06-160, a adjugé à la firme, Le Groupe-Conseil Génipur inc., le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relativement à la surveillance des travaux d'infrastructures de la rue Joseph-Crevier;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 datée du 19 août 2015, transmise par Le Groupe-Conseil Génipur inc., conformément au mandat qui lui fut confié par la résolution M15-06-160;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 20 août 2015;

M15-09-267

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort  
 APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean  
 IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 119 832,84 \$, excluant les taxes, en référence au décompte progressif numéro 1, à B. Frégeau & Fils inc., pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Joseph-Crevier, et ce, conformément à la recommandation de paiement de Le Groupe-Conseil Génipur inc. datée du 19 août 2015 et à la recommandation de paiement du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 20 août 2015, sous réserve de l'obtention par la Ville de Marieville de toutes les quittances des sous-contractants ayant participé audits travaux.

Le montant nécessaire a été approprié au fonds constitué par le règlement d'emprunt numéro 1174-15 et affecté au paiement de cette dépense.

VOTE :    POUR :    5  
           CONTRE :    0  
           ABSENT :    1

ADOPTÉE

**4.11.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX - RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures dans la Ville de Marieville pour l'année 2015 a été adjugé à Coffrages Dunasso 2001 inc., conformément à la résolution M15-06-166;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 et d'acceptation provisoire des travaux, datée du 18 août 2015, du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics;

M15-09-268

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
 IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 80 131,07 \$, excluant les taxes, en référence au décompte progressif numéro 1, à Coffrages Dunasso 2001 inc., pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures dans la Ville de Marieville pour l'année 2015, et ce, conformément à la recommandation de paiement du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics, datée du 18 août 2015. Le tout sous réserve de l'obtention, par la Ville de Marieville, de toutes les quittances des sous-contractants ayant participé audits travaux.

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de trottoirs et de bordures dans la Ville de Marieville pour l'année 2015, en date du 16 juillet 2015, et ce, conformément à la recommandation d'acceptation provisoire des travaux du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics, datée du 18 août 2015.

Le montant nécessaire a été approprié du poste budgétaire 02-320-00-521 et affecté au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 5  
 CONTRE : 0  
 ABSENT : 1

ADOPTÉE

**4.11.4 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX - TRAVAUX DE RESURFAÇAGE À L'ENROBÉ TIÈDE DU CHEMIN DES QUARANTE DANS LA VILLE DE MARIEVILLE**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de resurfaçage à l'enrobé tiède du chemin des Quarante dans la Ville de Marieville a été adjugé à Béton mobile St-Alphonse inc., conformément à la résolution M15-06-162;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 et d'acceptation provisoire des travaux, datée du 26 août 2015, du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics;

M15-09-269

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon  
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
 IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 196 524,44 \$, excluant les taxes, en référence au décompte progressif numéro 1, à Béton mobile St-Alphonse inc., pour les travaux de resurfaçage à l'enrobé tiède du chemin des Quarante dans la Ville de Marieville, et ce, conformément à la recommandation de paiement du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics, datée du 26 août 2015. Le tout sous réserve de l'obtention, par la Ville de Marieville, de toutes les quittances des sous-contractants ayant participé audits travaux.

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de resurfaçage à l'enrobé tiède du chemin des Quarante dans la Ville de Marieville, en date du 16 juillet 2015, et ce, conformément à la recommandation d'acceptation provisoire des travaux du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics, datée du 26 août 2015.

Le montant a été approprié du poste budgétaire 02-320-00-521 et affecté au paiement de cette dépense.

VOTE :      POUR :      5  
              CONTRE :     0  
              ABSENT :     1

ADOPTÉE

**4.11.5 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 ET ACCEPTATION PROVISOIRE PARTIELLE - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE FRANCHÈRE**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Franchère a été adjudé à Construction M. Morin inc., conformément à la résolution M15-03-057;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville, aux termes de la résolution M14-04-128, a adjudé à la firme, Dessau inc. (maintenant Stantec Experts-conseils ltée), le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour le renouvellement des infrastructures sur les rues Franchère et Joseph-Crevier;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 et d'acceptation provisoire partielle des travaux datée du 9 septembre 2015, transmise par Stantec Experts-conseils ltée, conformément au mandat qui lui fut confié par la résolution M14-04-128;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 et d'acceptation provisoire partielle des travaux du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 10 septembre 2015;

M15-09-270

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort  
APPUYÉE PAR :            Pierre St-Jean  
IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 122 830,95 \$, excluant les taxes, en référence au décompte progressif numéro 3, à Construction M. Morin inc., pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Franchère, et ce, conformément à la recommandation de paiement de Stantec Experts-conseils ltée. datée du 9 septembre 2015 et à la recommandation de paiement du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 10 septembre 2015, sous réserve de l'obtention par la Ville de Marieville de toutes les quittances des sous-contractants ayant participé audits travaux.

De procéder à l'acceptation provisoire partielle des travaux en date du 21 août 2015, le tout conformément à la recommandation d'acceptation provisoire partielle des travaux de Stantec Experts-conseils ltée. datée du 9 septembre 2015 et du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 10 septembre 2015.

Le montant nécessaire a été approprié au fonds constitué par le règlement d'emprunt numéro 1166-15 et affecté au paiement de cette dépense.

VOTE :     POUR :     5  
              CONTRE :  0  
              ABSENT :  1

ADOPTÉE

**5)        PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

**5.1)     ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**5.2)     AVIS DE MOTION**

**6)        AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

**6.1      ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS    DU    QUÉBEC RELATIVEMENT    AU  
RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES RUES DU  
PONT ET CLAUDE-DE-RAMEZAY**

CONSIDÉRANT que la Route 227 (rue Claude-De Ramezay) est une voie de circulation provinciale sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la rue du Pont est désaxée au niveau de l'intersection de la Route 227 (rue Claude-De Ramezay);

CONSIDÉRANT que la configuration de l'intersection de la Route 227 (rue Claude-De Ramezay) et de la rue du Pont est problématique selon l'avis de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à proximité de cette intersection, il y a des écoles, un parc et une résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la Ville est dans un processus de revitalisation de son centre-ville;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal demande au ministère des Transports une entente de collaboration afin de revoir le réaménagement de cette intersection;

M15-09-271

SUR PROPOSITION DE :   Gilbert Lefort  
APPUYÉE PAR :           Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville autorise la signature d'une entente de collaboration avec le ministère des Transport afin de revoir le réaménagement de l'intersection de la Route 227 (rue Claude-De Ramezay) et de la rue du Pont.

D'autoriser à cet effet, le Maire, ou en son absence le maire suppléant, et la Directrice générale, ou en son absence, la Directrice générale adjointe,



à signer ladite entente et tous documents pour donner plein effet à la présente résolution.

VOTE :    POUR :    5  
              CONTRE : 0  
              ABSENT : 1

ADOPTÉE

**7)        COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

**7.1**    Le Maire lance une invitation aux citoyens à participer à la journée de la Culture organisée par le service des Loisirs et de la Culture qui aura lieu le samedi, 26 septembre de 10 h 00 à 16 h00 au parc Édouard-Crevier. Les activités sont gratuites pour toute la famille.

Le Maire informe les citoyens que les membres du Conseil ont reçu la visite du nouveau curé de la paroisse du Saint-Nom-de-Marie : Monsieur Éloi Giard en service depuis 2 semaines. Il mentionne que celui-ci est très ouvert à participer et à donner du temps aux activités organisées pour la population de Marieville

**8)        PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9)        LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**9.1**    L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 07.

---

Gilles Delorme  
Maire

---

Mélanie Calgaro, OMA, Notaire  
Greffière adjointe